

DÉPARTEMENT
INDRE & LOIRE
ARRONDISSEMENT
CHINON



Commune de moins
de 3 500 habitants

Effectif légal du Conseil
Municipal : 14

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 12

REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAZIÈRES DE TOURAINE

Séance du Vendredi 05 juillet 2024

Le cinq juillet deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mazières de Touraine, légalement convoqué le vingt-huit juin deux mille vingt-quatre, en application des articles L. 2121-10 et L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil du bâtiment de la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry ELOY, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs, BIET Evelyne, FRESNEAU Jean-Luc, ROUSSEAU Evelyne, MANCION Bruno, DOUTRE Enrique, BORDERON Karine, MUNEREL Florian, THENOT Hélène, PEAN Marie-Françoise et GAIDAMOUR Patrick.

Etait absente excusée :

Madame TISSOT Pauline ayant donné pouvoir à ELOY Thierry

Etaient absents :

Monsieur LE CLERRE Laurent

Monsieur FATTOUH Samy

Secrétaire de séance : Mr FRESNEAU Jean-Luc a été nommé

Compte-rendu de la séance du 20 juin 2024 :

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 20 juin 2024 a été diffusé à l'ensemble des conseillers. Monsieur le Maire invite l'assemblée à formuler ses observations et à l'adopter. Le Conseil Municipal, lors de la séance du 05 juillet 2024, par un vote à main levée, sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, des membres présents et représentés, décide

DECISION

-d'accepter le compte-rendu de la séance du 20 juin 2024 tel qu'il est transcrit.

DELIBERATION N° 03715024037

01 -Marchés Publics – Avenant n°1 Marché de Travaux du lot n°07(Plaques de plâtre/Isolation/Plafonds)- des Opérations d'investissement 202208- Garderie périscolaire déclarée-le Nichoir-, 202209- Extension de l'Ecole des Hirondelles et 202102- Chaudière biomasse école:

EXPOSE :

Monsieur le Maire demande l'accord du conseil municipal pour signer l'avenant n°1 relatif aux devis no M/2024/DEVIS n°22 de l'entreprise IFP MORAIS du lot n°07 (Plaques de plâtre/ Isolation/ Plafonds). Un isolant de type biosourcé, en sous face de la charpente, non prévu au marché, doit être installé. Il précise que le montant de ce supplément s'élève à deux mille sept cent cinquante euros Hors Taxes (2 750,00 € HT).

Après que toutes les explications aient été données, sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir délibéré et voté, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal, décide

DECISION :

- **D'accepter** le devis de l'entreprise IFP MORAIS du lot n°07 (Plaques de plâtre/ Isolation/ Plafonds), des opérations des Opérations d'investissement 202208- Garderie périscolaire déclarée-le Nichoir-, 202209- Extension de l'Ecole des Hirondelles et 202102- Chaudière biomasse école pour un montant de deux mille sept cent cinquante euros Hors Taxes (2 750,00 € HT).
- **Autorise** le Maire à signer l'avenant n° 1 du lot n°07.

Nombre de votants	ABSTENTIONS	POUR	CONTRE
12	0	12	0

DELIBERATION N° 03715024038**02 - Finances -Décision modificative n°3 :****EXPOSE :**

Monsieur le Maire expose qu'une décision modificative est nécessaire afin d'adapter les écritures comptables à la vie communale. Les avances sur le marché de travaux, relatives aux opérations 202102: chaudière biomasse à bois déchiqueté, 202208 pour la garderie périscolaire déclarée- le Nichoir- et 202209 pour l'extension de l'école des Hirondelles doivent apparaître comptablement au chapitre 041 (opération d'ordre) pour pouvoir être déduite en suite pendant l'avancement des travaux

Monsieur le maire propose de procéder à des modifications budgétaires comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits

Investissement				
D-21318-202102 : chaudière biomasse école	00,00 €	6 582,73 €	00,00 €	00,00 €
D-21318-202208 : Garderie périscolaire déclarée-le Nichoir-	00,00 €	21 297,11 €	00,00 €	00,00 €
D-21318-202209 : Extension de l'Ecole des Hirondelles	00,00 €	10 842,17 €	00,00 €	00,00 €
R-238 : Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	00,00 €	00,00 €	00,00 €	38 722,01 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	00,00 €	38 722,01 €	00,00 €	38 722,01 €
Total Général	00,00 €	38 722,01 €	00,00 €	38 722,01 €

Après que toutes les explications aient été données,

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir délibéré et voté, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

DECISION :

Décide de procéder aux virements tels qu'ils sont proposés ci-dessus,

Donne pouvoir au Maire de mettre en place la présente

Nombre de votants	ABSTENTIONS	POUR	CONTRE
12	0	12	0

DELIBERATION N° 03715024039

03- Ressources humaines- Modification du tableau des effectifs :**EXPOSE :**

Monsieur le Maire, explique que suite à l'évolution de la population communale qu'il convient de modifier le tableau des effectifs, comme suit, afin de répondre aux besoins de la collectivité :

PERSONNEL TITULAIRE :

GRADE	TPS DE TRAVAIL	POSTE POURVU	POSTE A POURVOIR	POSTE A SUPPRIMER
Adjoint Technique Territorial	35/35	2	1 au 01.01.2025	
Adjoint Technique Territorial	28/35	1		
Adjoint Administratif Territorial principal de 1ère Classe	35/35	1		
Adjoint Technique Territorial Principal 1ère classe	35/35	2		
Technicien Principal de 1ère Classe	35/35	1		
A.T.S.E.M. Principal de 1ère classe	30/35	2		
Adjoint Administratif Territorial	30/35	1		
Adjoint Administratif Territorial	28/35		1 au 01.01.2025	
Adjoint Technique Territorial Principal 2ème classe	35/35		1 au 01.08.2024	
Adjoint Technique Territorial Principal 2ème classe			1 au 01.01.2025	

PERSONNEL NON TITULAIRE : EMPLOIS PERMANENTS

GRADE	TPS DE TRAVAIL	POSTE POURVU	POSTE A POURVOIR	POSTE A SUPPRIMER
Surveillante cantine	11/35	1		
Surveillante	17/35	1		
Surveillante	26/35	1		
Surveillante	20/35		1 au 07.10.2024	

PERSONNEL NON TITULAIRE : CONTRAT DE PROJET

GRADE	TPS DE TRAVAIL	POSTE POURVU	POSTE A POURVOIR	POSTE A SUPPRIMER
Adjoint Administratif Territorial	28/35	1		01.01.2025

PERSONNEL NON TITULAIRE : ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

GRADE	TPS DE TRAVAIL	POSTE POURVU	POSTE A POURVOIR	POSTE A SUPPRIMER
Adjoint Technique Territorial	35/35	1		01.01.2025
Adjoint Technique Territorial	26/35			14.10.2024

PERSONNEL NON TITULAIRE : ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

GRADE	TPS DE TRAVAIL	POSTE POURVU	POSTE A POURVOIR	POSTE A SUPPRIMER
Adjoint Technique Territorial	20/35	1		07/10/2024
Adjoint Technique Territorial	26/35		1 au 14/10/2024	
Adjoint Administratif Territorial	35/35		1	
Adjoint Technique Territorial	35/35		1	

Après que toutes les explications aient été données,

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir délibéré et voté à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal, décide

DECISION :

De modifier le tableau des effectifs comme il est proposé ci-dessus,

De charger Monsieur le Maire de la mise en application de ce tableau d'effectif

Nombre de votants	ABSTENTIONS	POUR	CONTRE
12	0	12	0

DELIBERATION N° 03715024040

04 – Affaires générales- Dénomination des voies et lieux-dits de la commune:

EXPOSE :

Monsieur le Maire, explique que le Conseil municipal doit valider le principe pour procéder au nommage et aux numérotages des voies et lieux-dits de la commune, et autorisé l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre.

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies et sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir délibéré et voté à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal, décide

DECISION :

- de **VALIDER** les noms attribués à l'ensemble des voies communales et privées ouvertes à la circulation et des lieux-dits (liste en annexe de la présente délibération),
- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- d'**ADOPTER** les dénominations suivantes : (voir tableau annexé à la délibération).

Nombre de votants	ABSTENTIONS	POUR	CONTRE
12	0	12	0

DELIBERATION N° 03715024041

05 - Affaires générales- Convention de réservation du flux annuel de propositions de logements locatifs sociaux 2024/2026 :

EXPOSE :

Monsieur le Maire propose d'acter, pour la première année, la convention de gestion en flux de réservation de logements locatifs sociaux avec Val Touraine Habitat.

Cette convention de réservation porte sur une modification des règles de gestion de réservation de logement locatifs sociaux qui passe d'une gestion de stock à une gestion de flux. Le flux prévisionnel est précisé pour la première année dans la présente convention, puis sera détaillé annuellement pendant la durée de la convention (3 ans à compter du 01 janvier 2024)

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Après avoir entendu l'exposé du maire,

DECISION :

Décide d'accepter la convention avec Val Touraine Habitat telle qu'elle est rédigée,

Donne pouvoir au Maire de signer la présente

Nombre de votants	ABSTENTIONS	POUR	CONTRE
12	0	12	0

06 - Informations diverses :

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

↳ Des engagements pris lors de la réunion avec Mme De Morgan, responsable du service foncier Val Touraine Habitat concernant les projets de construction de logements locatifs sur notre commune : 2 logements seront édifiés derrière le calvaire et 4 autres à côté du local technique. Un plan d'aménagement sera déposé avec la mise en place d'une voie douce à l'arrière du local le long de la route du Breuil ;

↳ De l'arrivée d'un nouveau locataire, dans le logement communal 6 rue du Général Chanzy ;

↳ En rappelant l'invitation pour la journée festive et le repas organisé par la commune autour du plan d'eau le 14 juillet 2024 ;

↳ En rappelant le rendez-vous à 21h15, samedi 06 juillet 2024, dans la cour de l'école pour la mise en place des flambeaux ;

↳ En rappelant les permanences pour la tenue du bureau de vote du 2ème tour des élections législatives du dimanche 07 juillet 2024.

Prochaine réunion du conseil municipal le vendredi 27 septembre 2024 à 19 heures.

L'ordre du jour étant clos et aucune autre question n'étant posée, Monsieur le Maire, lève la séance à 20 heures 15.

Délibérations de la séance du Conseil Municipal du 05 juillet 2024:

Délibération n°: 03715024037: Marchés Publics – Avenant n°1 Marché de Travaux du lot n°07(Plaques de plâtre/Isolation/Plafonds)- des Opérations d'investissement 202208- Garderie périscolaire déclarée-le Nichoir-, 202209- Extension de l'Ecole des Hirondelles et 202102- Chaudière biomasse école:

Délibération n°: 03715024038: Finances -Décision modificative n°3 :

Délibération n°: 03715024039: Ressources humaines- Modification du tableau des effectifs

Délibération n°: 03715024040: Affaires générales- Dénomination des voies et lieux-dits de la commune

Délibération n°: 03715024041: Affaires générales- Convention de réservation du flux annuel de propositions de logements locatifs sociaux 2024/2026

Le Maire, *Thierry ELOY*



Le secrétaire de séance, *Jean-Luc FRESNEAU*